



I. MIEUX CONNAÎTRE ET PRÉPARER LE PROJET

> Élaborer les outils de planification

L'Agenda 21

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

Les Agendas 21 sont nés à la suite du Sommet de la Terre de Rio en 1992, dans un objectif de passer d'une stratégie de réflexion globale à une stratégie d'action locale. Cet outil, qui signifie littéralement « ce qui doit être fait pour le XXI^e siècle » permet de mettre en œuvre sur un territoire les objectifs de développement durable à travers un plan d'actions spécifique. L'Agenda 21 se caractérise par trois approches : environnementale, sociale et économique. Il ne concerne pas uniquement des actions liées à l'environnement mais intègre également des actions de solidarité, d'efficacité économique, de coopération, etc, dans une optique de transversalité.

L'Agenda 21 représente ainsi une véritable opportunité pour les collectivités qui s'engagent dans une politique de développement durable, notamment pour leur quartier ancien. Même s'il traduit une stratégie globale pour le territoire, certaines actions peuvent concerner spécifiquement le centre ancien. Il permet ainsi de fixer des objectifs dans un calendrier fixe, autour d'une démarche concertée et d'actions partagées par l'ensemble des acteurs du territoire.

Objectifs généraux

1. *Agir en faveur du développement durable du territoire : efficacité, efficacité, innovation, adaptation.*
2. *Favoriser la prise en compte transversale des enjeux sociétaux, environnementaux et économiques dans les politiques publiques locales.*
3. *Fédérer l'ensemble des acteurs du territoire par une démarche de réflexion et d'actions partagées.*

Chiffres clés

> **1128 initiatives d'Agenda 21 lancées par les collectivités**, dont 798 par des communes, 249 en intercommunalités, 59 par des départements et 20 par des régions.

> **Actuellement, 116 collectivités** dotées d'un site patrimonial remarquable avec un Agenda 21.

Source : site internet du Comité 21 et base de données du ministère de la Culture et Communication (2016).

AGIR

7 Étapes dans la réalisation de l'agenda 21

Le Comité 21, réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable en France identifie sept grandes étapes dans la réalisation d'un Agenda 21 par une collectivité :

- l'impulsion politique et le pilotage
- la mobilisation des équipes
- l'éducation et la formation des acteurs du territoire
- l'état des lieux
- la concertation
- la stratégie et le premier plan d'action
- la mise en œuvre
- le suivi et l'évaluation.

L'étape-clé du diagnostic partagé

Les cinq premières étapes de réalisation de l'Agenda 21, correspondent au diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, techniciens, mais aussi acteurs économiques et sociaux, et surtout les habitants et usagers. Il est primordial dans le bon déroulement du processus. Il doit donc être soutenu par l'équipe d'élus en place, à travers un projet politique, mais aussi par la mise en place d'un comité de pilotage qui regroupe un panel d'acteurs aux profils variés. Il est possible d'imaginer associer au comité de pilotage des habitants. Sur la suite du diagnostic, des ateliers, entretiens, forums, même des journées ludiques peuvent être organisées pour impliquer la population dans l'élaboration du diagnostic, qui permettra par la suite de révéler les orientations stratégiques dont découleront les thématiques d'actions de l'Agenda 21.

Cadre réglementaire

Le chapitre 28 du plan d'action Agenda 21 issu du Sommet de la Terre de Rio de 1992, demande à ce que « toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité ».

La Charte d'Aalborg de la conférence européenne des villes durables, en 1994, invite les collectivités signataires à ancrer les Agendas 21 sur le territoire européen par la réalisation de plans d'action globaux à moyen et à long termes.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'Agenda 21 a été reconnu sur le plan législatif par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

ANGERS

L'Agenda 21 de la Biodiversité

La Ville d'Angers s'est engagée de manière précurseur dans la prise en compte du développement durable afin de concilier dynamisme économique, qualité de vie, protection de l'environnement et attractivité du territoire.

Après 4 agendas 21 menés entre 1999 et 2008, elle met en œuvre aujourd'hui des plans d'actions spécifiques pour approfondir certaines thématiques prioritaires. C'est dans ce cadre qu'elle a adopté, avec Angers Loire Métropole, son Agenda 21 Biodiversité en 2014. Labélisé par la Stratégie Nationale Biodiversité, ce projet structurant est lié à l'identité végétale locale. Le territoire angevin est en effet caractérisé par une grande diversité biologique naturelle des espèces végétales et il bénéficie d'une forte tradition du végétal, du fleurissement, des jardins, notamment horticoles, des parcs urbains et péri-urbains.

L'objectif général est de lutter contre la perte de biodiversité en allant encore plus loin dans les actions déjà entreprises en matière de préservation, de connaissance, de gestion écologique, de qualité de vie des habitants et d'adaptation du territoire et de sa biodiversité aux changements.

L'Agenda 21 Biodiversité constitue une réelle dynamique de territoire. La stratégie locale a été co-construite avec les acteurs locaux, et sa mise en œuvre est assurée par une trentaine de partenaires. Au final, 62 actions sont progressivement déclinées entre 2014 et 2020.

À titre d'exemple, entre juin 2014 et mai 2016, la Ville d'Angers a réaménagé la promenade du Bout du Monde, espace chargé d'histoire entre le château et la Cité. L'objectif était de recréer un lieu de vie pour les Angevins et d'accueil pour les touristes, tout en créant une vitrine horticole des savoirs faire locaux liés au végétal.

L'espace public a été simplifié et végétalisé pour renforcer sa mise en valeur et son attractivité : zone piétonne apaisée et aménagée en pavés naturels, renouvellement du mobilier urbain et de l'éclairage public, aménagements pour les personnes à mobilité réduite, gradient de végétation du château vers les habitations, en conservant les arbres remarquables et en utilisant des plantes produites localement.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.angersloiremetropole.fr
www.agenda21france.org

CONTACTS

Anne Lebeugle, responsable de la Maison de l'Environnement et du Développement Durable
T. 02 41 05 33 70
anne.lebeugle@angersloiremetropole.fr
Paméla Bailly, chargée de mission développement durable
T. 02 41 05 33 68
pamela.bailly@angersloiremetropole.fr



1. La nouvelle passerelle sur la Maine à Angers
2. La promenade du Bout du Monde à Angers
3. La couverture de l'Agenda de la Biodiversité d'Angers Loire Métropole

Cette action s'intègre dans deux projets structurants du territoire : Cœur de Maine (réaménagement des berges de la rivière de la Maine) et le schéma de végétalisation Cœur de ville (coulée verte). Elle permet de favoriser la biodiversité végétale et animale en ville, au profit de la qualité du cadre de vie des Angevins et de l'attractivité du territoire.

EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

> **Agenda 21 Biodiversité :**
Angers Loire Métropole, Maison de l'Environnement et du Développement Durable

> **Promenade du bout du monde :**
Ville d'Angers, Direction de la Voirie et Direction des Parcs Jardins et Paysages

PARTENAIRES

> **Agenda 21 Biodiversité :**
Angers Loire Développement, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Directions de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole, Ligue de la Protection des Oiseaux, Lycée du Fresne, Plante et Cité, Association Angers Jumelage, Angers Loire Tourisme, Conservatoire Botanique National de Brest, Pôle Métropolitain Loire Angers

> **Promenade du bout du monde :**
l'équipe d'architectes – paysagistes Grether-Phytolab, en lien avec les services de la Ville d'Angers et de l'Etat, bureau d'étude et groupements d'entreprises

COÛT

Variable selon les années, budget en fonction de chaque action, géré par les différents partenaires ou directions de la collectivité

DURÉE DU PROJET

2014-2020

ÉTAT D'AVANCEMENT

40/62 actions lancées ou en cours de lancement au 01.11.2016

LES PLUS

Cadre structurant pour l'action du territoire en matière de biodiversité, en lien direct avec l'identité végétale locale. Mise en cohérence des actions et réseau d'échanges entre partenaires.

LE MOINS

Montage complexe car c'est une démarche globale qui demande un investissement de l'ensemble des directions de la collectivité et des partenaires, ainsi qu'un suivi et une animation de cette dynamique.

PUBLICATION DÉCEMBRE 2016

Paméla Bailly, chargée de mission développement durable, Ville d'Angers.
Crédits photos : Angers Loire Métropole, Lydia Foucher (DPJP) - Ville d'Angers, Egis structures en environnement et Lavignon Chiron Architectes.

